



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

AVIS AU PUBLIC

SOCIETE PAPREC RESEAU

COMMUNE DE LIOUC

L'arrêté préfectoral n° 2017-06-057 en date du 22 juin 2017 modifie l'arrêté préfectoral n° 1503021 du 5 mars 2015 autorisant la société PAPREC RESEAU à exploiter un établissement de transit et regroupement de déchets dangereux et de transit, tri, regroupement broyage et conditionnement de déchets non dangereux sur la commune de Liouc (30260).

Le présent avis sera affiché en mairie de Liouc (30260) et consultable sur le site internet départemental de l'État du Gard (www.gard.gouv.fr).

Un extrait de cet arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché pendant une durée minimum d'un mois en mairie ainsi que dans l'établissement concerné.

Le Sous-préfet du Vigan, Gilles BERNARD.